



Procès verbal de l'assemblée générale AGPL du jeudi 14 avril 2011, à 14:30 h dans les locaux de l'hôtel Al Ponte à Wangen an der Aare

Le président, Monsieur Edgar Wehrli, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux 26 membres présents.

Monsieur Wehrli donne lecture des membres excusés à l'AG de ce jour, ce sont :

Nom	Prénom	Entreprise
Abert	Christoph	Vice-président AGPL
Ghezzi	Nicolas	FENNEC-CONCEPT
Rindlisbacher	Hugo	TCS Center Biel
Marti	Daniel	Marti & Cie. AG
Lehner	Lorenz	Lorenz Lehner & Co.
Perren	Robert	Perren Haustechnik
Carletti	Giovanni	Carletti Sanitaire SA
De la Rosa	Francisco	Progatec SA
Küng	Reinhart	Küwa Haustechnik AG
Della Costa	Alexandre	HydroCalor Sàrl
Markus	Riklin	Riklin AG
Aeberhard	Heinz	Aeberhard Spenglerei + Sanitär GmbH

L'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle de BDO ainsi que les comptes 2010 ont été joints à la convocation de l'AG de ce jour.

Point 1 de l'ordre du jour: Procès verbal de la dernière assemblée générale

Le procès verbal de la dernière AG du 23 avril 2010 à l'hôtel Al Ponte à Wangen an der Aare a été publié dans le journal de la ASS – « Schweisstechnik/Soudure » édition 5/2010 ainsi que sur le site internet de l'AGPL. Le procès verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Points 2 et 3: Rapports annuels

Les rapports annuels du président et de la commission technique ont été publiés sur le site internet de l'AGPL. Chaque membre a reçu un exemplaire par poste. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Point 4: Rapport des comptes

Il n'y a pas d'intervention de la part des membres. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Point 5: Rapport de l'organe de contrôle BDO

Le président ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention. Le rapport est accepté.

Point 6: Acceptation des comptes annuels et décharge

La demande de l'organe de contrôle d'acceptation des comptes et la décharge du comité sont acceptés sans avis contraire.

Point 7: Cotisations des membres

Le président propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 400.00. Les membres sont d'accord. Le montant n'est pas modifié.

Point 8: Mutations

Avec 5 arrivés et 9 démissions, l'AGPL est actuellement composée de 89 membres.

Entrées :

Nom	Personne de contact
Pierre Panchaud, Genève	Pierre Panchaud
Felix Müller, Frick	Felix Müller
TCS Center Biel	Hugo Rindlisbacher
FENNEC-CONCEPT	Nicolas Ghezzi
Gasimplant GmbH, Zollikofen	Emanuele Chemelli

Démissions:

Entreprise	Raison
Haefliger & Kaeser SA	Ne commercialise plus de propane
Camping Frick, Frick	Néant
Nestor-Handel+Motos GmbH	Décédé
Fercoupo S.à.r.l.	Ne fait plus de contrôles
Campeggio San Bernardino	Ne fait plus de contrôles
Camping Pradafenz	Pas d'intérêt
Furor ProGas, St. Gallen	Pas d'intérêt
Mobiler Caravan-Service Holenweg	Décédé
Société des Eaux de Champéry SA	Ne fait plus de contrôles
Vaillant, Dietikon	Néant

Point 9: Elections

Le président Edgar Wehrli, Max Reber de la commission formation F et Ruedi Selzam de la commission technique vont quitter le comité. Le comité a trouvé un successeur pour la présidence. Le président demande aux membres s'ils sont d'accord de nommer Daniel Klaus comme président. Monsieur Klaus est élu l'unanimité. Monsieur Klaus est le nouveau résident de L'association suisse professionnelle des gaz de pétrole liquéfiés et de commerce d'appareils à gaz (AGPL) avec effet immédiat.

Edgar Wehrli et Ruedi Selzam resteront encore une année au comité. Urs Vögeli de L'entreprise Voegeli Gas + Zubehör AG à Küssnacht ZH à posé sa candidature auprès du président accompagné d'un curriculum vitae, pour la place au comité devenue vacante. Urs Vögeli se présente aux membres à l'assemblée. Il est membre de l'AGPL depuis 2011. En premier, Monsieur Vögeli est accepté à l'unanimité comme nouveau membre de l'AGPL ensuite comme nouveau membre du comité.

Ulrich Arber, propriétaire de l'entreprise Arber Caravans à Buchrain a également proposé sa candidature auprès du président. Le président le présente. Monsieur Arber est contrôleur CCS et

l'association peu tirer profit de ses connaissances. Monsieur Arber est élu à l'unanimité comme membre du comité.

Un membre demande quelles seront les charges reprises par les nouveaux élus au sein du comité. Le président informe les membres que la décision n'est pas encore prise mais les deux seraient à même de remplacer Ruedi Selzam.

Les membres sont informés que Pierre Läderach reprendra la formation en français en remplacement de Max Reber. Monsieur Läderach était initialement prévu comme membre du comité, ne parlant pas l'allemand la solution ci-dessus a été trouvée.

Monsieur René Fischer de l'entreprise Farelec Fischer à Zäziwil s'est aussi proposé comme membre du comité. Egalement contrôleur CCS il est élu à l'unanimité.

Le comité, étant maintenant plus que complet, se réjouit de retrouver les nouveaux membres et espère une bonne collaboration.

Le président et le comité prennent officiellement congé de Max Reber. Nunzia Sonia Ciottariello remet à Max Reber un cadeau au nom du président.

Merci Max pour ton engagement et ton intérêt que tu as apporté à l'AGPL durant de nombreuses années.

L'organe de contrôle doit être réélu chaque année. Le président propose de réélire la fiduciaire BDO. Cette proposition est acceptée par les membres.

Point 10: Activités et budget 2012

Le budget est présenté. Il n'y a pas d'objections ou de questions. Le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

Point 14: Divers

Le secrétariat n'a pas reçu de suggestions ou propositions de la part des membres suite à l'invitation à l'assemblée. Mais les points suivants ont été discutés à l'AG:

Media Fusion Sàrl a conçu un film pour l'AGPL sur l'utilisation du gaz, il y'a quelques années et nous a demandé si nous étions éventuellement intéressés à une nouvelle version. Le comité s'est demandé ces derniers temps si la présentation d'une version sur notre site internet était judicieuse. A la séance de comité du 22 mars 2011 il a été décidé de montrer la vidéo à l'AG et de laisser le choix aux membres. Entretemps Nunzia Ciattariello a collecté les informations complémentaires auprès de MediaFusion Sàrl :

- Le film était produit en 1998 par MedaFusion pour environ CHF 50'000.00
- Ils ont produit 75 copies VHS: 50D/20 F/5 I
- La production a durée 5.5 jours
- Le film existant peut être raccourci et resonorisé

Pour raccourcir le film il faut compter environ CHF 2000.00. Pour la fabrication d'un nouveau film environ CHF 10'000.00. La discussion suivante a eu lieu :

- Le membre M. Krüsi se demande qui nous voulons toucher. Il parle par expérience et conseille au comité une grande prudence dans ce domaine.
- Un autre membre a l'idée de faire sponsoriser le film par Shell.
- M. Aebischer rend les membres attentifs que le film est trop long.
- Ulrich Arber propose à la place de présenter l'AGPL, le gaz et les membres, de mettre un film d'information sur le site par exemple : « N'achetez pas des détendeurs allemands car ils ne sont pas compatibles avec les bouteilles suisses. »

Ruedi Selzam: Compléments du rapport annuel de la commission technique

La commission-LPG, AG1 a siégé le 9 février 2011 afin d'adapter les directives EKAS 1941 concernant le stockage en commun des bouteilles composite et acier. Le canton d'Argovie va aujourd'hui déjà nettement plus loin qu'exigé par les règlements actuels. Ruedi Selzam représentait l'AGPL, Christoph Abert la ASS et Renzo Montagner l'EV.

Ruedi Selzam informe les membres qu'aujourd'hui a eu lieu le dernier cours de répétition Caravan-Control-Service.

Pierre Aebischer: Les détenteurs âgés de 10 ans doivent être remplacés. Il s'étonne qu'aucune date limite ne soit mentionnée sur le détenteur. Ruedi Selzam et Pierre Aebischer discute encore un moment à ce sujet.

Pierre Aebischer désire la création d'un flyer d'information pour les restaurants, chalets etc. parce qu'il est souvent consulté concernant le comportement à avoir avec les bouteilles. Une information pour les personnes privées serait recommandable concernant le stockage des bouteilles de gaz dans les restaurants. Il a déjà vu que certains restaurateurs laissent traîner les bouteilles couchées à même le sol.

Ruedi Selzam demande aux membres de signaler les produits se trouvant sur le marché qui ne correspondent pas aux directives et aux normes en vigueur au comité. C'est la seule manière permettant à l'AGPL de garantir que tout fonctionne de manière correcte. La SCGW prend ces cas en considération car il recherche la loi de la sécurité du produit. La personne de contact est Monsieur Baumgartner.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 19 avril 2012 au château Böttstein.

Le président remercie les collègues du comité et toute l'assemblée de la confiance témoignée et de la bonne collaboration.

La secrétaire au procès-verbal



Nunzia Sonia Ciottariello

Le président



Edgar Wehrli